

## **NOUVELLES COMMUNALES**

Aperçu des décisions du Conseil communal du 6 mai 2026

---

Le Conseil municipal a nommé pour le service de l'entretien :

- M. Loïc Jaccottet au poste de collaborateur pour un CDD de 6 mois,
- Mme Elsa Isabel Magalhães Texeira Cruz au poste de concierge à 40%.

Le Conseil municipal a pris connaissance et accepté la démission de Mme Gaïane Héritier, collaboratrice administrative auprès du Théâtre le Baladin.

Le Conseil municipal a validé le déficit de fonctionnement des frais de culte reconnus, s'élevant pour l'année 2025 à CHF 461'494.68.

Le Compte 2025 de la Municipalité a été accepté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour tel qu'établi pour l'Assemblée primaire a été accepté par le Conseil municipal. Cette assemblée se déroulera le 15 juin 2026 au Théâtre le Baladin :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2025 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2025 de la Municipalité
5. Approbation du crédit d'engagement pour la nouvelle école
6. Approbation du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables
7. Divers

Le Conseil municipal a approuvé le montant du crédit d'engagement de CHF 27'000'000.-- TTC destiné à la planification et la construction de l'extension du centre scolaire comprenant un bâtiment scolaire, une double salle de gymnastique ainsi qu'une UAPE qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire le 15 juin prochain.

Le Conseil municipal, dans le cadre de la mise aux normes AEAI de l'EMS de Zambotte, a adjugé les prestations préliminaires d'ingénieur ventilation à Bética SA et les prestations de fourniture et de pose de faux plafonds à l'entreprise PlafonTek.

Le Conseil municipal, dans le cadre de l'aménagement du parking de la Halle des fêtes, a adjugé le mandat d'ingénieur civil concernant les phases SIA 41 à 53 au bureau IG Group SA d'Ayent.

Le Conseil municipal a donné son accord de principe pour implanter en bordure de route à la Grande-Zour (après le pont) et au col du Sanetsch (parking), deux panneaux d'information interdisant le camping sauvage, le camping-caring/caravaning, ainsi que tout feu en plein air.

Le Conseil municipal a validé l'offre de l'entreprise Courtine Yann Sàrl, pour l'achat d'une remorque Humbaur SENKO type 303 016 pour le service de l'entretien.

Le Conseil municipal a validé pour Moréchon 1 l'offre de Sionic SA pour la fourniture et la pose des horloges analogiques, ainsi que celle de Jollien Electricité pour le raccordement électrique de ces horloges.

Le Conseil municipal a préavisé favorablement l'assainissement des fissures du barrage du Sanetsch par Krafwerk Sanetsch AG.

Le Conseil municipal a autorisé le FC Sion Kids Camp à organiser son camp du 27 au 31 juillet prochain sur le terrain synthétique de notre zone de détente et de sports de Oure. En contrepartie, tous les juniors du FC Savièse seront invités la saison prochaine au stade de Tourbillon pour assister à un match du FC Sion.

Le Conseil municipal a donné son accord pour l'organisation de diverses manifestations :

- 24.06.2026 - Beach Party par la Banque Raiffeisen, agence de Savièse
- 11.20.2026 - Fête de la Courge et Défi des villages à Chandolin

Le Conseil municipal a adjugé à l'entreprise Reco Sàrl, les travaux de génie-civil pour la modernisation de l'éclairage public 2026.

Le Conseil municipal a adjugé le lavage et la désinfection des containers Molok à l'entreprise Videsa SA.

Le Conseil municipal a adjugé au triage forestier du Cône de Thyon les travaux de sécurisation du torrent du Bourzi.

Le Conseil municipal a adjugé les travaux de goudronnage des routes du Belvédère-Binii et de la Combettaz-Binii à l'entreprise Evéquoz SA.

Le Conseil municipal a adjugé les travaux de génie civil à l'entreprise Bitz Travaux Publics SA pour le déplacement de la conduite des eaux usées à la rue du Château.